

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 septembre 2017

---

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CE1

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Cordier, M. Gosselin, M. Straumann, M. Abad,  
Mme Beauvais, Mme Bonnivard, Mme Bassire, M. Breton, M. Brun, M. Hetzel, Mme Louwagie,  
M. Perrut, M. Reynès, M. Schellenberger, M. Larrivé et Mme Anthoine

---

**ARTICLE 2**

Compléter l’alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ce rapport propose des pistes d'évolution en vue d'aligner la règlementation existante sur le droit européen. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Notre agriculture souffre des conséquences de la sur-règlementation qu'on lui a imposée, gênant ainsi sa compétitivité.

Il convient donc d'assigner une mission importante au rapport prévu à cet article, à savoir de proposer un alignement de notre réglementation sur le droit européen et de revenir ainsi sur la sur-transposition des normes.